

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

JOURNAL
D'Hygiène Populaire

ORGANE OFFICIEL DE LA

SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

COMITÉ DE RÉDACTION.

Dr A. T. BROSEAU.
Dr NORBERT FAFARD.
A. HAMON, (Paris).
Dr H. E. DESROSIERS.
Dr A. LAMARCHE.
H. R. GRAY.
Dr A. G. A. RICARD.
Dr J. E. BERTHELOT.
Dr, S. LACHAPELLE.

Dr J. A. LARAMÉE.
Dr E. P. LACHAPELLE.
Dr A. B. LAROCQUE.
Dr A. A. FOUCHER.
J. L. ARCHAMBAULT.
Dr A. LAPORTE.
L. DAGRON RICHER.
Dr G. ARCHAMBAULT.
Dr. A, T. Brisson.

Dr W. H. HINGSTON.
Dr W. MOUNT.
Dr L. J. V. CLÉROUX.
C. A. PFISTER,
L. H. ARCHAMEAULT.
EMILE VANIER.
Dr LS. LABERGE.
Dr S. DUVAL.
Dr. A. PICHÉ.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : DR J. I. DESROCHES.

Le Journal paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

Prix de l'abonnement : \$1.50 par année, payable d'avance.

*Tout ce qui concerne l'administration du journal doit être
adressé au*

No. 189 Rue Amherst, ou 25, rue Ste. Therese
ou Boîte 2027 P.O., Montreal.

Voir sommaire à la page 3.

IMPRIMERIE W. F. DANIEL, Coin des rues St-Gabriel et Ste-Thérèse.

BUREAU PUBLIC D'ANALYSES

C. A. PFISTER
PROFESSEUR DE
PHYSIQUE et de CHIMIE
— A —
L'ECOLE POLYTECHNIQUE
No. 162 Rue Mignonne,
Coin St-Denis.
MONTREAL.

N. FAFARD, M. D.
PROFESSEUR DE
CHIMIE
— A —
L'UNIVERSITE LAVAL
344 Rue Amherst 344
MONTREAL.

Analyses Chimiques Qualitatives et Quantitatives—Essais de Minéraux—CoD-
masie—Substances Pharmaceutiques—Produits Industriels—Denrées Ali-
mentaires et Boissons—Examens Microscopiques—Recherches Toxicolo-
giques, Etc., Etc.

Consultations sur les questions de Chimie et de Physique Industrielles, Etc.

SOUVENIR !

*Nos lecteurs savent qu'il n'y a pas de meil-
leurs souvenirs de famille que la PHOTO-
GRAPHIE de ceux qui nous sont chers.*

*C'est une seconde mémoire du cœur que nous
mettons sous les yeux de nos parents et de nos
amis. Nous leur présentons aujourd'hui un
artiste de talent,*

Monsieur Henri Larin,

No. 18, Rue St-Laurent, Montreal.

SOMMAIRE.

BULLETIN : — Rapport sanitaire de la cité de Montréal ; — (suite) : — L'Hygiène Ouvrière ; — Chronique de l'Hygiène en Europe ; — L'hygiène Professionnelle ; — **CORRESPONDANCE** : "Institut vaccino-gène à Ste. Foye, près de Québec. — **VARIETES** : Statistiques vitales et mortuaire. — **BIBLIOGRAPHIE**.

ADMINISTRATION.

Pour ce qui concerne la rédaction ou l'administration, s'adresser par lettre au Dr. J. I. Desroches No 189 rue Amherst ou Boite 2027. Bureau de Poste, Montréal.

L'abonnement au Journal l'Hygiène Populaire est de \$1.50 par année, payable d'avance. Ce montant peut être remis par mandat-poste payable au Dr. J. I. Desroches.

MM. LES ABONNES SONT PRIES DE DONNER A L'ADMINISTRATION AVIS DE LEUR CHANGEMENT DE RESIDENCE.

Les manuscrits restent la propriété du journal.

Nos seuls agents autorisés pour toute la Province sont M. Ls Robitaille, pharmacien à Joliette et M. O. Trudel de Montréal. Mr. Robitaille est en même temps, notre Correspondant.

Le Journal d'Hygiène Populaire étant le seul journal d'Hygiène publié en langue française sur ce continent est l'organe de publicité le plus direct offert aux pharmaciens, commerçants de produits hygiéniques. Comme le Journal d'Hygiène Populaire a une grande circulation dans les diverses parties du Canada, surtout de la Province de Québec, les pharmaciens, industriels et autres y trouveront un bon moyen de publier leur annonce (soit sur la couverture, soit sur des feuillets extras.)

TARIF DES ANNONCES.

Une page 12 mois.....	\$ 50.00
" " 6 "	30.00
Une dem page 12 "	30.00
" " 6 "	16.00
Un quart de page 12 mois.....	16.00
" " " " 6 "	9.00

Feuillets Extras.

Une page 12 mois.....	\$ 50.00
" " 6 mois.....	30.00
Une demie page 12 mois.....	30.00
" " " 6 "	16.00

J. B. RESTHER,
35 années d'expérience. } Architectes, Evaluateurs, etc.
J. Z. RESTHER,

J. EMILE VANIER,
Ingénieur Civil, Arpenteur Provincial, ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, Directeur du Bureau des arpenteurs de Québec.

RESTHER, RESTHER & VANIER,

INGENIEURS CIVILS ET SANITAIRES,

ARPEUTEURS PROVINCIAUX ARCHITECTES.

BUREAUX 5, 6, 7 & 8 : NO. 61 RUE ST-JACQUES

MONTREAL.

Brevets d'invention, Marques de Commerce
Dessins de Fabriques, Droits d'Auteur (Canada et Etranger).

Les Corporations et le public sont respectueusement invités à correspondre.

MAISON FONDÉE EN 1851.

HENRY R. GRAY

CHIMISTE-PHARMACIEN

114, RUE ST-LAURENT, 114,
MONTREAL.

*Médecins, Hopitaux, Dispensaires, Couvents, Collèges, Universités
etc., fournis de Drogues. Appareils chimiques à conditions
libérales, au prix du gros, qualité garantie*

◀ T. CODERRE ▶

PHARMACIEN

NOS. 87 ET 89 RUE ST. ANTOINE
MONTREAL.

Médicaments purs, produits chimiques et pharmaceutiques de toutes sortes fournis aux médecins à très bas prix.

Les drogues et produits chimiques sont parfaitement purs et strictement garantis.

Commandes par la poste, soigneusement et promptement remplies.

Les marchandises commandées par les médecins résidant en dehors de la ville, seront empaquetées et livrées aux agents d'Express ou de Freight sans frais.

On trouvera toujours chez-moi les préparations pharmaceutiques les plus récentes et les remèdes les plus nouveaux.

Procurez-vous ma liste de prix.

Pendant le mois d'Août *seulement* nous vendrons la "QUININE DE HOWARD & FILS" @ \$1.00 l'once; L'Iodure de Potasse, le Bismuth, le Salicylate de Soude et le poudra d'Opium sont aussi en baisse. LE MURIATE ET L'ACETATE DE MORPHINE à \$2.00 l'once.

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. III

MONTRÉAL, 15 OCTOBRE, 1886

NO. 11.

BULLETIN.

RAPPORT SANITAIRE DE LA CITÉ DE MONTREAL.*

Isolement.— Après la vaccination, la meilleure précaution à prendre en cas d'épidémie variolique est l'isolement complet des malades, surtout dans les grands centres de population. L'isolement à domicile ne présente pas une garantie suffisante; il serait donc bon d'exiger le transport à l'hôpital de toute personne atteinte de la variole.

La loi ne nous donnant pas ce pouvoir, elle devrait être modifiée dans le sens ci-dessus et cette règle ne devrait pas souffrir d'exception, sauf le cas où l'officier médecin du Bureau de Santé trouverait un danger réel et immédiat dans le transport du malade. L'article 42 du règlement 105 de la Cité devrait être complété par le suivant :

“ Quiconque est atteint de variole devra être transporté immédiatement à l'hôpital établi à cette fin, à moins que dans l'esprit de l'officier médecin du Bureau de Santé, il ne soit inconvenable et dangereux d'effectuer tel transport.”

A l'hôpital seulement, l'isolement peut se faire d'une manière parfaite et absolue, qui nous donne toute tranquillité tout en étant plus économique pour la municipalité que l'isolement à domicile.

* Suite voir les nos. 9 et 10 de ce journal.

Le service des transports n'a rien laissé à désirer l'année dernière et nous pouvons le continuer de la même façon sans avoir à craindre aucune récrimination.

Quant aux personnes atteintes d'autres maladies contagieuses, il faut aussi les isoler dès que le cas se déclare. Peut-être suffirait-il alors de pratiquer l'isolement à domicile. Il est probable d'ailleurs et il faut espérer qu'avec le concours précieux que nous apporteraient les médecins de district, ces maladies ne pourraient jamais se développer assez fortement pour présenter un danger réel. Dans ces cas, l'isolement à domicile avec toutes les précautions prises l'année dernière, nous protégerait suffisamment et nous mettrait à l'abri de la contagion.

Comme complément de l'isolement, les funérailles doivent avoir lieu sans retard et être strictement privées, et la maison complètement désinfectée dès le rétablissement ou le départ du malade.

Hôpital des varioleux.— La construction d'un hôpital permanent pour les varioleux s'impose à Montréal. Nous avons été trop souvent visités par la petite vérole, et nous ne possédons pas assez de garanties pour l'avenir à cause de l'insuffisance de nos lois, pour ne pas être forcés de prendre toutes les mesures préventives.

L'ancien hôpital St-Roch s'est trouvé trop petit l'année dernière et les installations au terrain de l'Exposition n'ont ja-

mais été que provisoires ; aussi tout le monde est-il d'accord pour reconnaître la nécessité de l'érection immédiate d'un hôpital permanent.

Le Bureau de Santé a chargé Monsieur Adolphe Levêque d'en préparer les plans, et les connaissances spéciales dont cet architecte a fait preuve en dirigeant les travaux des hôpitaux, nous permettent d'espérer qu'il nous soumettra un projet irréprochable et parfaitement dans les vues de ce département.

Les précautions les plus minutieuses doivent être prises afin que cet établissement ait tout le confort possible et ne laisse rien à désirer sous aucun rapport, et pour en rendre le séjour le moins pénible aux malheureux forcés de l'habiter.

Il devra être parfaitement isolé et construit à une certaine distance des habitations, dans un quartier bien sain et bien aéré.

Il sera abondamment fourni d'eau et on y placera des appareils de bains les plus perfectionnés.

Les égouts et les latrines devront être construits avec toute les améliorations modernes. L'incinération des déjections des malades exigeant l'emploi de certains hommes dont la discipline est difficile à obtenir, comme on a pu le constater l'an dernier, il serait préférable d'abandonner le système des cabinets à la terre sèche pour prendre celui des water-closets qui ont toujours donné satisfaction.

Les salles pour la désinfection des effets, habillements, linge, etc., des patients et pour toutes les personnes sortant de l'hôpital, devront être établies afin que rien ne puisse venir en contact avec l'extérieur avant d'avoir été complètement désinfecté.

Un des points principaux est la venti-

lation ou la purification de l'air, surtout dans les salles des patients. Cette question est d'autant plus importante que la solution en est plus difficile ici, à cause des changements trop subits de la température. Ainsi, les ventilateurs ordinaires, employés avec succès dans d'autres pays où le climat est plus régulier, nous exposeraient parfois à des inconvénients.

Parmi les différents modes de ventilation, les poêles à bois et les feux de cheminée sont préférables aux poêles à charbon, mais ils nécessitent une surveillance incessante et le bruit causé par leur entretien est une source de désagréments, et trouble le repos des malades. Le docteur O. Wight, Médecin Officier de Santé de Détroit, qui a fait une étude de la ventilation des hôpitaux dans nos climats, préconise le système par la flamme des becs de gaz. Pour ceux qui croient à la possibilité de la contagion par l'air contaminé, ces ventilateurs ont l'avantage de détruire, par carbonisation, les germes provenant des salles des varioleux.

Les fournaises à eau chaude, bien installées, donnent une chaleur constante et uniforme qu'il est difficile d'obtenir par les autres modes de chauffage,

Quant à l'éclairage, le gaz pouvant être réglé suivant les besoins du moment, convient beaucoup mieux que l'électricité qui donne une lumière trop brillante. Il est inutile de penser à l'huile à cause de la mauvaise odeur et des dangers d'explosion.

Dans le nouvel hôpital, il faudra faire la séparation des hommes, des femmes et des enfants. Les convalescents pourront être réunis dans de grandes salles, mais les cas de variole confluente devront être placés dans de petites salles de 4 ou 5 lits au plus, chaque salle ayant son infirmière

Etablissements Insalubres.— Au nombre des grandes incommodités de Montréal se trouvent les établissements insalubres : fonderies de suif, fabriques de colle, chandelleries, savonneries, etc.

C'est surtout la partie Est qui a le désavantage d'être dotée de tous ces foyers pestilentiels dont les émanations constituent un danger réel pour le voisinage.

Nous savons tous à quoi nous en tenir à ce sujet ; aussi y a-t-il lieu d'être surpris des difficultés que l'on rencontre pour éloigner ces fabriques.

Certes, la question se présente sous un aspect double et elle est d'une gravité telle qu'elle doit être bien considérée avant qu'une résolution définitive et générale ne soit prise à cet égard. Il y a peut-être la question des indemnités qui sera la plus difficile à résoudre et constituera le nœud gordien. Seulement, sans vouloir examiner ici si la ville est tenue ou non d'indemniser les propriétaires des fabriques fermées par cause d'insalubrité, cela n'étant nullement de notre ressort, qu'il soit permis de faire remarquer que ces établissements n'ont jamais eu entièrement droit de cité parmi nous ; ils ont été tolérés, mais les règlements prohibitifs de la ville pouvaient toujours leur être appliqués.

Plusieurs de ces fabriques ont été mises en opération après la passation des règlements qui sont en force maintenant. Les propriétaires ne peuvent plaider ignorance de la loi. Or, le règlement No. 105 passé le 21 décembre 1876 donne pouvoir au Bureau de Santé de prendre telles mesures pour empêcher ces établissements d'être une cause de danger et même d'en ordonner la fermeture moyennant un avis d'un an, à défaut de ce faire l'exploitant de telle industrie est passible d'une

amende supplémentaire de cinquante piastres pour chaque jour qu'il continuera à exploiter le dit établissement, soit pour lui-même soit par une personne interposée. Mon dévoué prédécesseur a envoyé au commencement de l'année l'avis mentionné ci-dessus.

Malheureusement ce règlement, à cause de son peu de précision, est d'une application difficile en justice, la contre-preuve pouvant toujours s'appuyer sur les divergences d'opinions pour déterminer le degré d'insalubrité de ces fabriques.

Il suffit de passer dans les environs de ces établissements pour se rendre compte des odeurs infectes que sont forcés de respirer les habitants de ces quartiers.

On a prétendu que ces fabriques, établies d'abord dans des parties de la ville assez désertes, y ont amené la population et le commerce et que conséquemment, ils ont été une source de richesse publique. Cette objection se retourne contre ceux qui la soulèvent, car ils ont été les premiers à profiter de l'augmentation de valeur des propriétés, et si l'abandon de leur exploitation les forçait à revendre leurs établissements, il n'y a pas de doute qu'ils ne trouveraient acheteurs à un prix infiniment supérieur à celui qu'ils ont payé il y a quelques années. Si ces industriels voulaient aller s'établir au dehors de la ville dans un endroit bien favorable tel qu'aux abattoires où l'on pourrait concentrer toutes ces industries analogues, ils rendraient un service signalé à leurs concitoyens et seraient bientôt convaincus qu'ils serviraient leurs propres intérêts.

Quant aux établissements où l'on travaille les cuirs verts, ils se trouvent géné-

ralement au centre de la ville, au milieu du quartier des affaires.

Quelques précautions dans les salaisons des peaux et dans le choix et l'entretien des locaux, couperaient court au mal, mais nous nous trouvons encore ici devant une mauvaise volonté manifeste. Et si nous ne pouvons arriver à faire prendre quelques mesures de prudence, nous serons forcés de demander le transport de ces industries en dehors de la ville. Les officiers sanitaires ont trouvé de ces établissements où les soins de propreté les plus élémentaires étaient complètement négligés.

Devant un mal aussi étendu, nous devons prendre des mesures promptes et énergiques, et à cette fin, il serait désirable que le Conseil rendit plus explicites et d'une application plus facile, les sections 24 et 25 du règlement No. 105 de la Cité, en spécifiant minutieusement dans la loi même, les industries qui doivent être prohibées.

DR. L. LABERGE.

HYGIÈNE OUVRIÈRE.

Les progrès de la civilisation à travers les âges ont marqué l'avancement incessant de l'industrie chez les peuples. De même, le chiffre de la population ouvrière s'est sans cesse élevé. Pour l'observateur sérieux les classes ouvrières lui offrent de bien considérables motifs de méditation. Ces soldats de l'industrie moderne ne s'aperçoivent pas du dépérissement de leur santé, de la durée toujours décroissante de leur vie. Pourtant ce triste côté de la civilisation se constate facilement dans les grands centres manufacturiers. Cela tient à la dégradation morale et aux causes d'insalubrité que l'hygiéniste remarque dans l'atelier et le logement de l'ouvrier.

De nos jours, dans le monde industriel, une foule d'abus sont signalés et menacent de renverser l'ordre social. Les questions ouvrières sont pleines de révélations inattendues et provoquent sérieusement l'autorité. La réprobation de l'opinion éclairée ne peut résoudre ces problèmes d'économie soulevés. Les classes ouvrières formulent nombres de griefs, revendiquent des droits que l'industriel et le manufacturier méconnaissent. De là des contestations ardentes entre le maître et le serviteur, et combien de fois ce dernier n'est-il pas descendu dans la rue pour vider le différend.

Notre compétence n'est pas de discuter ces grands problèmes sociaux, mais bien, en hygiéniste, de chercher à améliorer la position ouvrière et de contribuer ainsi à faire taire ces vents de révolte qui soufflent de toutes parts. Nos efforts tendent aujourd'hui à demander que le travail de l'ouvrier s'accomplisse dans des conditions plus inoffensives et plus en rapport avec la dignité humaine. A notre avis, il y a tout à faire dans notre pays pour ce qui concerne l'hygiène sociale et surtout l'hygiène ouvrière. La mission est belle et il faut la remplir. La réussite tient de l'administration supérieure. A cette dernière incombe le devoir de satisfaire aux prescriptions de l'hygiène pour protéger la vie de ses sujets. L'administration provinciale a déjà légiféré en faveur des classes ouvrières. Mais cette législation est encore bien imparfaite et a surtout une défectuosité déplorable qui réside dans l'inobservance des prescriptions imposées. En effet, aucun n'exerce de surveillance. Il n'y a pas ici comme en Angleterre de délégués sanitaires pour vérifier les inobservances, les dérogations à la loi, voire même les changements dans le travail.

Pour donner une juste satisfaction aux réclamations ouvrières, il faut instituer une enquête sanitaire. La commission provinciale d'hygiène pourrait se charger de cette mission et prendre en considération les mesures suivantes : 10 amélioration des conditions du travail ; 20 augmentation du bien-être des ouvriers ; 30 moralisation et instruction ; 40 développement de l'esprit et de prévoyance et d'association.

Dans les usines où l'on se sert de matières nuisibles à la santé, l'autorité devrait ordonner l'affichage d'une instruction pratique pour avertir l'ouvrier du danger qui le menace et lui apprendre les moyens de s'en protéger. L'industriel alors ne manquerait pas l'occasion de rechercher les substances les moins nocives pour la santé et de donner à son atelier l'espace, la ventilation, enfin toutes les améliorations sanitaires modernes. Ce sont autant de réformes que les progrès de l'hygiène réclament.

Une autre grave question est celle de la substitution du travail mécanique au travail manuel. Depuis le jour de l'introduction de la machine dans le travail, une tempête d'idées a éclaté entre les économistes. La population ouvrière en frénésie a ébranlé l'édifice social. Aujourd'hui encore le calme n'est pas rétabli. Le temps seul trouvera peut-être une solution à ce brûlant débat. Pour nous, nous envisageons la question à un point de vue plus élevé. Le travail mécanique élève l'ouvrier en santé, en dignité, et nous ne voyons pas en quoi il peut compromettre sa subsistance. Les classes ouvrières s'inquiètent de ce progrès immense parce qu'elles n'ont pas la satisfaction des besoins légitimes qui est la base de leur hygiène.

Ainsi les besoins de l'homme sont la

respiration, l'alimentation, le vêtement, le logement, la conservation et le rétablissement de la santé, la locomotion, la sécurité, l'instruction, la diversion, la sensation du beau (Frédéric Bastiat). Pour bien remplir ce programme il faut de toute nécessité la connaissance de l'hygiène pratique. Hélas ! dans quelle classe de notre société canadienne trouve-t-on la réalisation de ce beau programme ? Dans notre pays l'éducation sanitaire du peuple n'est-elle pas encore à faire ? L'ouvrier surtout vit dans l'ignorance des conditions les plus indispensables à la vie. Le pauvre passe souvent la plus grande partie de son existence dans la privation de ces trois éléments fondamentaux de l'hygiène, l'air, l'eau, la lumière. La question des logements et des ateliers insalubres domine en quelque sorte toutes les autres par son importance et réclame la bienfaisance publique.

Il est un vieil adage qui dit : "prévenir vaut mieux que guérir." Cette vérité ne peut mieux s'appliquer que dans une réglementation pour tâcher de diminuer le chiffre des accidents qui, de nos jours, va toujours en augmentant. Il est pénible d'être à se demander s'il y aurait pas négligence ou imprudence quelque part ; si l'on ne pourrait pas mieux protéger la vie de l'ouvrier ; Pourtant nous croyons qu'il y aurait moyen de diminuer le chiffre de semblables malheurs qui portent la désolation et la misère dans tant de familles. Cette question fournit donc l'objet de sérieuses considérations.

Nous arrivons à une autre question non moins grave. A quel âge les enfants doivent-ils être admis à travailler dans les établissements industriels ?

L'avenir et la prospérité des populations industrielles dépendent de la solution de cette grave question d'hygiène sociale.

Comme les peuples de la vieille Europe, notre peuple a une loi relative au travail des enfants. Mais le reproche le plus grave que l'on peut adresser à cette loi, c'est son inexécution. La question en vaut la peine et nous demandons à l'administration provinciale de la reconsidérer dans le but quelle veut atteindre.

Que dire maintenant de l'alcoolisme, ce vice crapuleux qui ruine l'ouvrier, détruit sa santé, le livre sans défense aux atteintes de toutes les épidémies, et exerce une funeste influence jusque dans sa descendance ! Déjà les sociétés de tempérance, établies depuis quelques années dans notre ville, ont produit un bien immense. Devant un désordre aussi considérable qui dégrade l'homme physiquement et moralement, l'autorité doit avoir le courage de le regarder en face et de l'attaquer par tous les moyens possibles, entre autre, en infligeant des pénalités exemplaires contre le scandale de l'ivresse publique et contre les débitants qui continuent à délivrer des boissons aux individus déjà sous l'influence alcoolique. Les chefs de fabriques eux-mêmes, par une surveillance attentive, sont aussi capables d'améliorer la position ouvrière. Enfin, l'influence bienfaisante de l'hygiène est peut-être un des plus puissants moyens de grandir l'homme. Il faut donc insister sur la nécessité d'instruire le peuple canadien des notions pratiques de l'hygiène. Un excellent mode d'éducation sanitaire est celui employé en Angleterre et qui a produit les plus heureux résultats. C'est la publication des tracts populaires sur l'hygiène pratique. C'est un mouvement à seconder et à développer parmi notre population si nous voulons travailler avantageusement à la prospérité et au bien-être de notre race.

Pour combattre la dégénérescence phy-

sique et morale des sociétés modernes dont le signal est parti de la vieille Europe, il faut songer à développer l'intelligence et le sens moral du peuple et à lui apprendre ces notions pratiques d'hygiène sans lesquelles l'homme abandonne au hasard sa sécurité et celle de ses enfants.

Dr. J. I. DESROCHES

CHRONIQUE DE L'HYGIENE EN EUROPE.

Un filtre ventilateur.— La vaccination cholérique du Dr Ferran.— Travaux du Conseil d'hygiène de Prague en 1884.— La recherche des sulfates dans le vin.— L'hydro-naphtol, nouveau désinfectant.— De l'argyrisme chez les orfèvres.— Le salicylage des bières.—

Dans la *Industria e Inventiones* de l'Ingénieur Bolibar de Barcelone nous trouvons la description d'un filtre très curieux et qui semble offrir certains avantages. Ce filtre se compose de deux récipients en terre, porcelaine ou verre. L'un, le récipient A est destiné au filtrage de l'eau, l'autre le récipient B reçoit l'eau filtrée. Ce dernier B se place à une certaine distance verticale au-dessous de A ; le tube qui rejoint A à B est muni en haut près du robinet de sortie d'un petit système spécial, dont la description ne serait claire qu'à l'aide d'une figure, qui permet à de l'air filtré de s'introduire dans le tube et par suite l'eau filtrée s'aère. Le principe sur lequel repose ce système d'aération est le principe de la trompe à mercure ou à eau dont on se sert dans les laboratoires pour faire le vide. La matière filtrante employée pour l'eau est d'après la *Industria* du charbon et des éponges. Nous repoussons complètement l'emploi de ces dernières ; un filtre à éponge est plutôt nuisible qu'utile. Il est évident que comme matière filtraute on peut, dans ce filtre, en employer une quel-

conque. Pour filtrer l'air l'inventeur emploie du Coton. D'après des expériences faites au laboratoire municipal de Madrid l'eau filtrée par ce procédé contient 35 centimètres cubes d'air par litre. Nous Conseillerions aux personnes qui useraient d'un tel filtre de changer fréquemment les matières filtrantes de l'air et de l'eau ; à cette condition seule, ce filtre sera bon.

* *

Le Dr Jaime Ferran vient avec les Drs Ginieno et Pauli de publier un très curieux livre sur l'inoculation préventive du choléra morbus. Il renferme de très précieuses documents sur le traitement de Ferran ; des certificats signés par les alcades des villes, par les médecins accompagnent ce volume. Nous en avons extraits les renseignements statistiques suivants.

Le Dr Ferran a donc inoculé 30,988 personnes sur lesquelles il en est mort 100, soit une mortalité de 3 pour mille ; 138,290 personnes des mêmes pays ne l'ont point été et il en est mort 3 407, soit environ une mortalité de 24 pour mille.

Tous les chiffres du tableau ci-dessus sont extraits des documents officiels remis par les alcades au Dr Ferran.

* *

Le Conseil d'hygiène de Prague a, dans l'année 1884, tenu 4 séances pendant lesquelles il s'est occupé des questions hygiéniques importantes pour la capitale de la Bohême. Le compte rendu de ces travaux que notre éminent collègue de la Société française d'hygiène, le Dr Janois Ky vient de publier, renferme un substantiel rapport de l'ingénieur Kaptan

VILLES.	POPULATION.	INOCULATIONS	Morts chez les inoculés.	Morts chez les non-inoculés.
Adzaneta.....	1552	67	0	20
Albaida	3440	660	3	84
Alberique	4996	1188	2	97
Alcala de Chisvert	6102	298	0	602
Alcira	16000	11050	24	206
Algemesi	7856	1202	8	309
Alginet	3441	720	3	100
Belgida	1149	580	2	14
Benifayo	3615	2723	6	186
Belbreguart.....	2302	312	1	5
Castellon de la Plana.....	28000	648	0	300
Catarroja	5521	1319	25	222
Cervera.....	2188	530	0	12
Cheste.....	5227	3136	7	35
Chiva.....	4386	1308	5	54
La Union.....	20.000	572	0	509
Liria	9460	1419	7	354
Linarès	36526	Le nombre non indiqué.	0	112
Masanasa	2596	1973	6	24
Puebla du Rugat.....	1800	216	0	12
Santapola	622	1	20
Villa nueva.....	3127	445	0	80
de Castellon				
Total	169 284	30.998	100	3407

sur le système Liernur pour l'évacuation des immondices et une longue réponse de M. Liernur au premier rapport de MM. Popper et Kaftan, rapport dont nous avons parlé dans nos chroniques de l'année dernière. Malgré les efforts de M. Liernur la commission du conseil d'hygiène de Prague s'est prononcée pour le tout à l'égout.

* * *

Pour reconnaître si un vin contient par litre plus d'un, de deux ou de trois grammes de sulfate, le professeur Pollacci propose l'emploi d'un liquide titré de chlorure de Baryum. On dissout 14 0068 de chlorure de baryum cristallisé et pur dans un litre d'eau acidulé par 50 centimètres cubes d'acide chlorhydrique, le tout mesuré à la température ordinaire 150.10 centimètres cubes de cette solution précipitent exactement 0gr 10 sulfate de potasse.

On prend 50 c. c. de vin, on y ajoute 10. c.c. de cette solution, on chauffe et on filtre ; si le liquide filtré ne se trouble pas par une nouvelle adjonction de chlorure de baryum, c'est que le vin en question ne contient pas plus de 2 grammes de sulfate par litre. Si, pour avoir le même résultat, il faut traiter 200. c.c. de vin, c'est que la quantité de sulfate ne dépasse pas 0gr 50 par litre, et ainsi de suite.

* * *

Le Dr G. Fowler a étudié un nouveau désinfectant appartenant à la série du phénol, c'est l'hydronaphthol. Il est trois ou quatre fois plus puissant que l'acide phénique, et n'est ni délétère, ni corrosif, ni irritant. Dissous en cent parties d'eau, il possède ainsi d'énergiques propriétés antiseptiques. Il n'est pas décomposé ou détruit par le produits ultimes de décomposition. Il est plus stable que le phénol et il ne se volatilise pas à la température

ordinaire. Les inhalations de ce corps ou les fumigations n'exercent aucune action nuisible sur les organes respiratoires. En dissolution ou en vapeur, il n'attaque ni les couleurs, ni les tissus. La solution conserve indéfiniment les tissus animaux, il produit une légère membrane albuminoïde qui préserve le reste du tissu des germes atmosphériques. Il est supérieur au sublimé corrosif et peut le remplacer pour le lavage des instruments, car il n'attaque pas l'acier. Il a une saveur et une odeur aromatiques et cristallise en écailles clinorhombiques. Il se dissout complètement dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine, et les huiles fixes. Il se vaporise à 90° environ. En résumé, d'après l'auteur qui le décrit dans " Les nouveaux remèdes ", c'est une anti-septique puissant à la dose de 1 à 6 ou 8 millièmes.

* * *

A la Société de médecine de Berlin, le Dr Lewin a fait une communication très intéressante relative à l'argyrisme chez les orfèvres. Il a observé, chez 800 ouvriers environs, des taches bleuâtres sur les mains. Ces taches sont en général bien circonscrites et ont une forme ronde ou ovale.

Les rondes ont des dimensions variant d'une tête d'épingle à une lentine, et les ovales peuvent atteindre jusqu'à un centimètre 76 millimètres, la sensibilité est diminuée dans les endroits des taches. Le Dr Lewin a observé jusqu'à 30 taches sur le même individu. Elles occupaient principalement le dos de la main gauche et les doigts. Les ouvriers âgés de plus de 70 ans en ont ainsi depuis cinquante ans sans que la forme ni la grandeur aient changé en rien ; seulement elles ne s'observent que chez ceux qui travaillent l'argent et nullement chez ceux qui travaillent l'or ou le cuivre. Ces taches sont constituées

par des granulations d'argent qui se dissolvent dans l'acide nitrique et le cyanure de potassium. Tous les ouvriers, qui ont ces taches, ont des lésions de la peau des mains et c'est par elles que pénètrent les particules d'argent et non par inhalation ou par absorption. La santé générale n'est pas altérée.

* * *

En ce moment à Paris, une guerre a été entreprise contre salicylage des bières et des produits alimentaires. A quatre reprises différentes - 29 octobre 1877, 15 novembre 1880, 7 et 14 août 1882, 3 juin 1883, — des commissions dont faisaient partie les savants les plus autorisés, Bouley, Brouardel, Wurtz, Grimaux se sont prononcés contre tout emploi de l'acide salicylique et de ses composés dans toutes les préparations alimentaires. A la suite de ces rapports, le Comité consultatif d'hygiène publique de France demandait la prohibition absolue de cette acide et de ses composés dans toutes les substances alimentaires. Deux circulaires ministérielles, la première le 7 février 1881, la seconde du 30 janvier 1884 ont donné force de loi à la demande du comité d'hygiène. Par suite, dans le département de la Seine seul, plus de 1200 condamnations ont été prononcées contre des commerçants, épiciers, marchands de vin, de beurre, etc.

Comme le plus souvent les produits étaient salicylés par les industriels producteurs, la préfecture de police se décida, il y a quelque temps, à faire saisir les wagons de bières salicylées. Dans le mois d'août seul, plus de 800 wagons furent saisis ; le parquet refusa de poursuivre les délinquants. La question en est là. La commission de contrôle du laboratoire municipal composée de M. M. Chautemps, Jacques, du savant Dr Li-

vraud et notre ami Emile Richard s'est réuni ; elle a approuvé la conduite du directeur du laboratoire M. Girard et de la préfecture de police et a nommé une délégation composée de MM. Chautemps, Levraud et Richard pour aller près du Ministre de la Justice l'inviter à agir sur le Parquet de la Seine afin que des poursuites aient lieu.

Poursuivra-t-on ? ne poursuivra-t-on pas ? nous en avertirons nos lecteurs dans une de nos prochaines chroniques. Mais il est un fait à signaler, c'est que quand il s'agit de petits commerçants, le Parquet poursuit, tandis que quand il s'agit de gros industriels, il se garde bien d'agir.

A. HAMON.

HYGIÈNE DES PROFESSIONS

Ce qu'il faut surtout à l'homme du cabinet c'est le mouvement au dehors, l'exercice au grand air : l'air et l'exercice feront disparaître les mauvais effets de l'étude, et rendront au corps la vigueur perdue ; ce sont les amis les plus utiles qu'il puisse trouver. A différentes époques de la journée il aura recours à eux comme le malade a recours au remède pour sa guérison. La promenade sans agitation, faite toujours dans la plus grande tranquillité, n'est pas suffisante. Que le savant ne craigne pas de descendre, qu'il soit vaincu que le jeu seul lui faisant dépenser beaucoup d'activité lui sera salutaire, qu'il laisse à son cabinet son cerveau trop sérieux et que la récréation soit consacrée au corps sans réserve.

L'activité violente est d'autant plus nécessaire à l'homme d'étude que ses pensées le poursuivent partout, le harcelant sans cesse, dominant tous ses actes dont

elles sont les maîtresses et les tyrans bien souvent.

Les travaux intellectuels pour l'homme qui sait en user, au lieu d'être nuisibles à son corps, lui sont avantageux : travaux de l'intelligence et travaux du corps, celui qui vous consacre une part raisonnable de son temps ne voit jamais brisées les lois de l'harmonie qui président à la santé !

Si l'exercice est nécessaire pour reposer le cerveau fatigué d'un travail trop continu, le sommeil viendra aussi dans ce but prêter son concours. C'est le propre de ceux-là qui se livrent aux applications de l'esprit de changer les habitudes naturelles à l'homme, et de prendre des heures de travail à la nuit faite pour le sommeil. Ce n'est pourtant jamais impunément que sont violées les lois de la nature !

Je conseille à l'homme, chercheur ambitieux dans les vastes champs de la science, le repos souvent répété, le sommeil fractionné. Le sommeil a pour effet de diminuer la force du sang vers le cerveau ; il est donc essentiellement avantageux au savant dont le cerveau souffre sous l'action de la masse sanguine qui s'y précipite en trop grande quantité.

La nourriture de l'homme d'étude ne peut pas être celle du manoeuvre ; celui-ci dépense beaucoup et a besoin d'une réparation incessante ; celui-là au contraire se contentera d'une alimentation légère parce qu'elle lui est suffisante. Nul doute qu'une alimentation végétale est plus avantageuse au premier, comme une nourriture forte, substantielle, chargée de viande, convient mieux au second.

Les hommes qui ont brillé le plus, qui sont placés au premier rang dans l'histoire, se sont distingués par une grande frugalité. Les grands mangeurs ont aussi

eu leurs grands hommes, qu'en en cédaient nullement aux premiers ; mais leur carrière a été brusquement arrêtée parce que l'estomac digère toujours mal chez le travailleur intellectuel trop actif, et la mauvaise digestion est la source d'un grand nombre d'infirmités.

La manière dont on prend les aliments a peut-être sur nous plus d'influence que leur nature même. Rambosson a fait à ce sujet des études, des expériences qui devront intéresser. Voici ce que nous dit le profond observateur :

“ 10 Lorsqu'on fait des repas réguliers et de même nature, au bout d'un certain temps on perd toute spontanéité, l'esprit n'a plus d'initiative, plus d'élan, il tombe dans une monotonie analogue à celle de l'estomac.

“ 20 Lorsqu'après avoir pris des aliments copieux, substantiels et stimulants, on passe à un régime sévère et d'abstinence, alors les idées naissent avec abondance, l'esprit prend de l'initiative, voit des points nouveaux, en un mot on sent toutes ses facultés se développer à un haut degré relativement à leur état ordinaire. On est porté à toutes sortes d'énergies, on a du goût pour les travaux intellectuels et on les exécute avec facilité.

“ 30 Si l'on prolonge trop l'abstinence, les idées cessent de se produire, et l'on se sent incapable d'exprimer plus que l'on entrevoit.

“ 40 Lorsqu'après cette état d'abstinence on vient à reprendre des aliments copieux, substantiels et stimulants, alors les idées se pressent de nouveau, on sent la vie, la force, un bonheur inaccoutumé courir dans ses veines ; mais cet état disparaît si on ne retourne à l'abstinence.

“ 50 On éprouve de grandes différences physiques et morales plus grandes encore si l'on passe du régime végétal au régime animal, et réciproquement.

“ 60 Les remarques que j'ai faites dans cette direction, et que je ne puis expliquer ici que très succinctement, m'ont appris que si nous connaissions mieux l'influence du régime sur le physique et sur le moral, l'homme pourrait par cela seul chasser la tristesse, le spleen, l'abattement et revenir dans un état continuel de santé, de gaieté et d'activité ; qu'il pourrait à un mot arriver à jouir du plus grand développement de ses facultés, soit intellectuelles, soit corporelles. ”

J'ai mis en pratique les conseils de Rambosson, et je suis convaincu qu'ils devraient être suivis par tous ceux qui se livrent aux travaux intellectuels.

Dr S. LACHAPELLE.

(à suivre.)

CORRESPONDANCE.

Québec, 11 Octobre 1886.

J. I. Desroches, M. D., secrétaire de la Rédaction du Journal d'Hygiène Populaire.

Cher Monsieur,

M. Dr. L. Laberge, dans son rapport sanitaire de la cité de Montréal, fait l'excellent suggestion d'un établissement vaccinogène, mais M. le Docteur semble ignorer qu'un établissement de ce genre existe actuellement à Québec. Il est situé à Ste-Foye près de Québec, localité reconnu par sa salubrité ; il est sous la surveillance spéciale de l'état (le seul en Amérique). A part du Médecin gérant, il y a un médecin inspecteur nommé par le Gouvernement et aussi un médecin vétérinaire chargé du soin des animaux.

Cet établissement, dont le coût est de huit mille piastres, est pourvu de toutes les améliorations modernes, et est assez spacieux pour fournir de la lym-

phe à toute la population du Dominion. Comme le but du Gouvernement est de faire cesser l'antipathie qui existe contre la vaccination, il a pris les mesures nécessaires afin d'offrir au public toutes les garanties désirables. Nul vaccin ne peut-être livré à la profession médicale avant d'avoir été préalablement examiné et approuvé par le médecin inspecteur du Gouvernement.

Cet établissement est actuellement en opération et MM. les médecins sont cordialement invités à venir le visiter.

Bien à vous,

DR. ED. GAUVREAU.

STATISTIQUE MORTUAIRE
CANADIENNE

Mois D'AOUT 1886.

Montréal	555
Toronto	228
Québec.....	252
Hamilton	106
Halifax.....	91
Winnipeg	55
Ottawa	89
St-John N. B.....	59
London	44
Kingston... ..	36
St-Thomas.....	12
Charlottetown.....	23
Guelph	23
Belleville	16
Trois-Rivières	41
Chatham	13
Sherbrooke	24
Peterborough	17
Sorel	26
Frédéricton	11
St-Hyacinthe	26
Galt	18
Hull	57

La diarrhée a fait beaucoup de victimes.

La diphthérie continue toujours à faire des ravages, sans cependant montrer de récrudescence.

La fièvre typhoïde paraît prendre une marche ascendante, du moins pour Montréal, et se montre également ça et là.

Comité de statistiques vitales. — Ce Comité nommé par la société Médicale du Canada, réunie à Québec en septembre dernier, doit, sous-peu, se rendre à Ottawa dans le but d'exposer au gouvernement la nécessité de créer un Bureau de statistiques vitales dans cette dernière ville.

Ce Comité est composé de l'hon. Sénateur Sullivan M.D. président; des Drs. LaRocque et Campbell de Montréal; du Dr Hern de Québec; des Drs. Caniff et Black de Toronto; des Drs. Grant et Playter d'Ottawa.

Un projet de loi pour la compilation des statistiques de naissances, de mariages et de décès pour le Canada a été préparé par le Dr LaRocque et sera discuté par les membres de ce comité avant d'être soumis au gouvernement.

BIBLIOGRAPHIE.

Le livre de la mère. — Hygiène et maladies de la première enfance — par le Dr TALBERT. — Volume in 8 — Paris 1886 — G. carré Editeur 112 Boulevard St-Germain 1 fr. 50.

En France la population ne croît pas dans la même proportion que dans les pays voisins. La natalité est faible tandis que la mortalité des enfants est importante. Cet état de chose a attiré justement l'attention des hygiénistes qui par leurs publications se sont efforcés de répandre dans le public, chez les mères principalement les saines notions de l'élevage des bébés. C'est ainsi que la so-

ciété française d'hygiène a publié trois tracts sur ce sujet. Nous en avons parlé page 220 du tome 11 de ce journal qui a ensuite publié entièrement le 3^{ème} tract.

Le livre du Dr Talbert est fait dans le même sens mais sous une forme différente, plus littéraire moins didactique. Il est très intéressant à lire ce qui fait que il joint l'utile à l'agréable. Divisé en deux parties, dans la première le Dr Talbert traite de l'élevage de l'enfant sain, bien portant, tandis que dans la seconde il passe en revue rapidement les maladies de l'enfance, naturellement il conseillera, quand un enfant est malade, de consulter le médecin. On doit se garder des commères et des remèdes de bonne femme. Ce petit livre est précieux pour tous ceux qu'intéresse la santé des enfants, ces hommes ou ces femmes de l'avenir.

Le mariage au point de vue de l'hérédité par le Dr FELIX BATTISTI — brochure in 18 — Paris 1886 — Lecrosnier Editeur, place de l'école de Médecine.

C'est là une curieuse brochure qu'il est bon de lire mais elle nous semble exagérée. Si on suivait exactement les conseils que donne l'auteur il faudrait renoncer au mariage. En effet, on devrait étudier avec soin les antécédents du père et de la mère des futurs, des aïeux et des collatéraux même. Or après une investigation semblable nous demandons s'il est famille qui ne présenterait au moins un membre atteint d'une maladie diathésique susceptible d'hérédité. Poser cette question c'est y répondre. L'auteur a poussé trop loin les conditions que l'on peut tirer de la théorie de l'hérédité. En outre nous croyons fermement que l'hérédité peut-être complètement annulée par une manière de vivre différentes des aïeux et conforme aux saines règles de l'hygiène.

L'Ingénieur électriciens. — Journal bimensuel — 15 francs par an Paris 112 Boulevard St-Germain chez Georges Carré.

Ce journal vient de paraître, il en est à son quatrième numéro et déjà il possède un nombre respectable d'abonnés. Nul doute que son succès ne continue, car il est très bien fait.

A. HAMON.

LIQUEUR

CONCENTRÉE de GOUDRON de NORVEGE

AUX MÉDECINS ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL.

Nous offrons aujourd'hui aux nombreux lecteurs du *Journal d'Hygiène Populaire* un article supérieur destiné à lui rendre de grands services. Qui de nous, en effet, affecté de quelque trouble des voies respiratoires ou urinaires? Qui de nous peut se vanter d'être exempt de ces affections maussades qu'on appelle catarhes, clous, boutons, et demangeaisons de la peau. Combien de fois n'avons nous pas constaté, avec une certaine terreur que nos urines étaient chargées de déchets variés et abondants?

Dans tous ces cas

LA LIQUEUR DE GOUDRON DE NORVEGE

est la préparation *par excellence* pour ramener notre système à son état normal. Au point de vue hygiénique, cette *Liqueur* a des propriétés véritablement étonnantes. Elle *régularise* les sécrétions, rend la respiration *plus large et plus facile* et *tonifie* le système en général,

Les médecins la prescrivent avec confiance, les clients s'en servent avec profit et le public doit une dette de reconnaissance aux habiles Pharmaciens qui la *dispensent* à un prix modique, à la portée de toutes les bourses.

Bouteille d'une chopine - - - - - 50 centins

Bouteille d'un demiard - - - - - 25 centins.

Seuls agents pour le Canada et les Etats-Unis.

LAVIOLETTE & NELSON,

1605 rue Notre Dame 113 rue St Laurent.



LA MAISON BARRE

Occupe la rue Fortifications à Montréal. Il y a dans ces caves des vins fins, des vermouths, de fines champagne qui y sont préparés pour la plus grande joie du consommateur dont le goût est délicat et exigeant.

Nos lecteurs comprendront que cette entreprise rend un service immense à l'hygiène publique, car son succès sera la substitution du vin à l'alcool.

Nous donnons ici un certificat.

Nous soussignés N. Fafard, M. D. professeur de chimie à L'Université Laval et C A Pfister professeur de chimie à L'École Polytechnique, certifions avoir examiné trois échantillons de vins canadiens à nous remis le 22 janvier dernier par M. Barré et Cie de Montréal : Vin rouge vin blanc et vin de Sicile.

“ Le premier, vin rouge, d'une densité de 1 à 60^{or.}, avait un pourcentage d'alcool de 12.2, un acidité correspondant à 16 milligrammes 3 d'ammoniaque, accusait nettement la présence du tannin.

“ Le second, vin blanc, d'une densité de 0.995 à 60^{or.}, avait une richesse alcoolique de 17.4, une acidité totale correspondant à 13 milligrammes 3 d'ammoniaque, accusait une quantité notablement plus faible de tannin.

“ Le troisième, vin de Sicile, densité 1.005 à 60^{or.} avait une richesse de 16.8 p.100 en alcool une acidité totale correspondant à 15 milligrammes 7 d'ammoniaque, accusait une quantité de tannin intermédiaire entre les deux précédents.

“ Nous n'avons trouvé nulle trace de substances facheuses, de sophistication, d'addition nuisibles, de matières étrangères au vin naturel.

— Les vins étaient d'un bel aspect, limpides, d'un bouquet agréable et particulier pour chacun d'eux. Dégustés, le vin blanc était sec et alcoolique, peu sucré ; le vin rouge, plus sucré, plus acide, avec un goût de framboise particulier à certains raisins de ce continent ; le vin de Sicile plus sucré, très agréable.

Nous devons remarquer que la saveur acide est due surtout à la présence du bitartrate de potasse, élément essentiel des vins naturels ; l'astringence est due au tannin naturel qui donne aux vins leur tonicité.

“ En somme nous avons trouvé dans ces vins les caractéristiques des vins de raisin, ils sont sains, bons et plaisent au palais.

N. FAFARD, M. D. — C. A. PFISTER.

Exposition d'Ottawa, 1884 — 7 premiers prix, un prix extra ; un diplôme ; une médaille d'argent, une médaille de bronze, (36 concurrents) Exposition de London, 1885 — 2 premiers prix et deux seconds prix — Exposition universelle de la Nouvelle Orléans 1886 — Un second prix et deux diplômes.

BREVET DE HEAP.

CABINETS A LA TERRE SECHE OU A LA CENDRE
 ET
 COMMODES INODORES POUR CHAMBRES A COUCHER

BUREAU CENTRAL

SALLES D'ETALAGE

No. 57,

Rue Adelaide Ouest,
 TORONTO.



HAMILTON, TO.

OTTAWA, PETERBORO,

Agences à

OWEN SOUND ET TORONTO

FABRIQUE

HEAP'S PATENT DRY EARTH OR ASHES CLOSET COY (LIMITED)

William Heap, Dir.-Gerant. | J.B. Taylor, Sec.-Trésorier

Ce sont les seuls parfaits Cabinets à la terre Sèche au Canada.

Plus de 15,000 en usage.—Couronnes 13 Prix [Medailles].

EXTRAIT D'UNE LECTURE DU DR. J. BAKER EDWARDS, ANALYSTE DU REVENU INTERIEUR, DISTRICT DE MONTRÉAL, SUR DES QUESTIONS IMPORTANTES DE SANTÉ.

Il recommanda fortement l'abolition graduelle des fosses fixes et la substitution des closets à la terre sèche dont on enlèverait fréquemment le contenu. Je crois, dit-il, que c'est le moyen le plus pratique et le plus économique inventé jusqu'ici, que l'on emploie la terre, la cendre, ou tout autres matériaux. *La seule objection pratique faite à ce système disparaît dans le closet breveté de W. Heap dans lequel les liquides sont séparés des excréta solides.*

VALEUR DES CLOSETS A LA TERRE SECHE.

L'inventeur les proclame les meilleurs du monde entier, ayant été couronnés 13 fois (prix médaille) dans des compétitions publiques contre les célèbres fabricants, Morrill, Moule et autres à l'Exposition sanitaire de Glasgow en 1883, à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1883 à l'Exposition sanitaire de Dublin en 1884. Il y en a et on peut juger de leur valeur.

EXTRAIT D'UNE LECTURE SUR LES EGOUTS, FAITE PAR ALAN MCDUGAL, C. E. DEVANT L'ASSOCIATION SANITAIRE DE TORONTO.

Le système à la terre sèche est le plus connu La disposition des vidanges des villes et cités sont de deux sortes : 1o Le système d'égouts sec. 2o. Le système à l'eau. La plupart de nos villes sont sous le premier système à Toronto à un degré affreusement préjudiciable. Les nombreux privés sont une cause féconde de maladies, après un certain temps, la saturation du terrain atteint les puits. Les privés sont dans le voisinage des demeures et des puits, c'est la disposition la plus dégoûtante possible. L'enlèvement des vidanges est une source certaine de danger. *Le système à la terre sèche est le meilleur système et si on s'en sert convenablement, ne met pas en danger la santé publique*

Il refusa aux closets à la cendre, le système tennette tel qu'employé à Manchester, Rochdale, Angleterre, et exhiba alors un modèle des closets à la terre sèche brevetés de W. Heap tel qu'érigé sur le terrain de l'Exhibition à Toronto. Il avait inspecté ces closets pendant qu'ils étaient à l'usage du public et trouva qu'ils répondaient admirablement au but, Il croit qu'un grand nombre de ces closets sont en usage à Toronto.

(1) Il y avait 4 Closets, 1,128 visiteurs en ont fait l'essai.